



COMMUNE DE GRANDFONTAINE

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du lundi 28 juin 2021 à 20h15 à la halle de gymnastique de Grandfontaine

Séance présidée par :	Daniel Quiquerez, Président des assemblées
Secrétaire :	Sarah Blaser Quiquerez, Secrétaire des assemblées
Conseil communal :	Marguerite Vuillaume, Eric Vanden Sande, Laurent Pilloud, Thomas Vuillaume, Jessica Chariatte
Intervenants :	Patrick Houlmann, Bureau RWB Clément Boesch, Bureau Bleyaert & Minger
Lieu :	Halle de gymnastique de Grandfontaine
Début / Fin :	20h15 / 22h06

Ordre du jour

1. Nomination de deux scrutateurs.
 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 26 janvier 2021.
 3. Prendre connaissance et approuver les comptes 2020, voter les dépassements budgétaires.
 4. Décider et voter un crédit de Fr. 3,19 millions à financer par voie d'emprunt par le Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs « SEPE », pour le projet de modernisation du traitement des boues de la STEP et donner compétence à la commission dudit Syndicat pour se procurer et consolider le financement.
 5. Discuter et voter un crédit de Fr. 80'000.- pour la deuxième étape de la révision du Plan d'aménagement local de Grandfontaine (PAL). Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider les crédits.
 6. Divers.
-

Assemblée ordinaire du 28 juin 2021

Le Président ouvre l'assemblée en présence de 20 ayants droit (majorité 10). Les citoyens ont été convoqués par tout-ménage le 8 juin 2021 et par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n°21 le 10 juin 2021. Il souhaite une cordiale bienvenue aux habitants et habitantes et salue également M. Patrick Houlmann, représentant du bureau RWB, lequel interviendra au point 4 et M. Clément Boesch, représentant du bureau Bleyaert & Minger qui interviendra au point 5.

1. Nomination de deux scrutateurs

Monsieur Sébastien Chavanne et Madame Emilie Quiquerez sont désignés scrutateurs et ils sont d'ores et déjà remerciés.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 26 janvier 2021

Le procès-verbal a été affiché au panneau d'affichage public et sur le site internet de la commune dans les délais légaux et aucune demande de rectification n'a été sollicitée.

Au vote et à main levée, le procès-verbal de l'assemblée du 26 janvier 2021 est approuvé à la majorité évidente sans avis contraire. Le Président remercie son auteure.

3. Prendre connaissance et approuver les comptes 2020, voter les dépassements budgétaires.

Rapporteur : Madame Marguerite Vuillaume, Maire

Madame le Maire Marguerite Vuillaume informe que les comptes 2020 de la Commune de Grandfontaine sont seins mais l'année a été marquée par la COVID-19 et des dépenses ont donc été repoussées.

- L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

Le Président cède la parole à la receveuse communale, Mme Isabelle Quiquerez.

Rapport de la caissière

Les comptes de l'année 2020 de la Commune de Grandfontaine ont été bouclés le 31 décembre 2020 par la caissière.

Le budget 2020, approuvé en assemblée communale le 21 janvier 2020, prévoyait un bénéfice de Fr. 81'228.50. Les comptes bouclent finalement par un bénéfice de Fr. 160'878.05. C'est la première année que nous bouclons les comptes selon les normes comptables MCH2.

La vérification intermédiaire des comptes a été effectuée le 26 octobre 2020. Les comptes 2020 ont été vérifiés et approuvés par les vérificateurs, les 27 avril et 4 mai 2021.

L'année 2020 en quelques lignes.

Nous constatons quelques différences de numéro de comptes utilisés dans les comptes par rapport au budget (pas toujours imputés dans les bonnes rubriques. Effectivement, quelques rectifications ont dû être effectuées et d'autres le seront encore).

L'exercice 2020 peut être qualifié d'exceptionnel. La quotité d'impôt est à 2.25, la taxe immobilière à 1.5% et la taxe avance cadastrale à 0.50 %.

Le bénéfice est colossal mais s'explique d'une part en raison du mode comptable MCH2 qui laisse apparaître les bénéfices des différents services communaux : eaux claires, eaux usées, etc. D'autre part, nous avons reçu une rentrée fiscale extraordinaire de plus de Fr. 105'000.- Nous constatons également des dépenses prévues au budget qui n'ont pas été utilisées (une partie en raison de la Covid19, certains travaux n'ont pas pu être exécutés ou ont pris du retard pour un montant d'environ Fr. 50'000.-*). Ces montants ont été remis au budget 2021 afin que ces travaux soient tout de même réalisés.

Depuis le 1er janvier 2020, le triage forestier Ajoie-Ouest fonctionne en pot commun. A signaler que ce service dégage un bénéfice net de Fr. 4'069.50.

Des recettes supplémentaires sont constatées dans les postes suivants :

Assemblée ordinaire du 28 juin 2021

- Dédommagements à la commune pour travaux imputés aux différents services - Prestations pour tiers (émoluments) - Subvention tableaux interactifs - Aide économique remboursement d'aide sociale - Taxes de raccordement eaux usées - Impôts extraordinaires - Impôts des frontaliers

Des économies ont été réalisées dans les rubriques suivantes :

- Charges de l'exécutif et services généraux
- Service incendie et secours, défense civile
- Formation primaire inclus bâtiment (plan action social *)
- Degré secondaire et écoles spécialisées
- Embellissement et culture
- Service médical scolaire et santé publique
- Prestations complémentaires et prestations aux familles
- Part communale à l'action sociale
- Routes et éclairage
- Approvisionnement eau
- Gestion des déchets* - Cimetière* - Aménagement du territoire, honoraires juridiques liés au PAL* - Améliorations structurelles*

Des dépenses supplémentaires apparaissent pour :

- L'aide économique (aide sociale) - La taxe raccordement eaux usées.

Dans le cadre de ses compétences le Conseil Communal a décidé :

- d'équiper les 2 classes de tableaux interactifs au lieu d'une prévue initialement (subventionnés par le canton Fr. 10'608.-)
- d'acheter un abribus (en remplacement de l'abri vers chez Mme Pouchon Nathalie pour Fr. 8'486.75)
- de refaire les routes Chemin des Pommiers et Rue de la Férouse
- ainsi que les accotements de certains chemins vicinaux

La Commune a alloué 2 allocations de naissance. Le repas de Noël des personnes du 3^{ème} âge n'a pas pu être organisé comme les années précédentes, il a été livré à domicile par la Société de Jeunesse, que nous remercions au passage pour sa disponibilité. L'aide économique à la personne a nettement augmenté. Les bâtiments n'ont pas été loués pour les manifestations et fêtes de famille.

Concernant les investissements, la première étape renouvellement des infrastructures a démarré et sera achevée au printemps 2021. Nous avons reçu Fr. 60'000.- de subventions du Patenschaft. Un montant de Fr. 40'000.- nous sera versé à la fin des travaux de cette étape. Nous avons avancé la somme de Fr.116'206.80 au canton pour la réfection de la route cantonale incluse dans cette étape.

La place de jeux a été rénovée. Le Patenschaft nous a octroyé la somme de Fr. 35'050.- et la LORO Fr. 20'000.-.

Les travaux de rénovation des fontaines (1^{ère} étape) ont débuté et seront également terminés au printemps 2021.

Le rapport d'opportunité révision du plan d'aménagement local (PAL) arrive également à son terme.

Une augmentation des arriérés d'impôts est constatée au 31.12.20, le montant est de Fr. 512'758.95. Pour la 1^{er} fois nous dépassons les Fr. 500'000.-.

Notre indice de ressources 2019 est de **66.01**. Ce chiffre sert à déterminer la part de la péréquation financière en notre faveur.

Au 31.12.2020, notre commune comptait 388 habitants.

La dette brute par habitant s'élève à Fr. 4'509.42.

Pour conclure il faut absolument anticiper les années à venir et être très vigilants. Il est indispensable d'affecter une partie du bénéfice à la réserve de politique budgétaire afin d'assumer les déficits prévisibles des prochaines années. Pour 2020, c'est un montant de Fr. 200'000.- qui a été attribué et c'est une décision du Conseil Communal. Effectivement, les effets de la pandémie ne seront mesurables que l'année prochaine. Les quelque Fr. 105'000.- d'impôts extraordinaires reçus en 2020 déploieront leurs effets sur la péréquation 2022. Il est donc impératif de mettre cette somme en réserve.

Assemblée ordinaire du 28 juin 2021

Le Conseil Communal, lors de ses séances des 1^{er} et 17 juin 2021, a accepté les comptes 2020 tels que présentés et recommande à l'assemblée communale de les approuver. Le Président remercie la caissière Mme Isabelle Quiquerez pour l'établissement des rapports et documents financiers.

Rapport des vérificateurs des comptes

La parole est donnée à Emilie Quiquerez qui présente le rapport de la commission des vérificateurs des comptes. Aucune irrégularité n'a été constatée et ils ont été bouclés avec soin. Les vérificateurs des comptes proposent à l'assemblée de les accepter tels que présentés et d'en donner décharge à la caissière.

La parole n'est pas demandée.

Au vote et à main levée, l'Assemblée communale approuve à la majorité évidente et sans avis contraire les comptes de l'exercice 2020 de la Commune de Grandfontaine.

4. Décider et voter un crédit de Fr. 3,19 millions à financer par voie d'emprunt par le Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs « SEPE », pour le projet de modernisation du traitement des boues de la STEP et donner compétence à la commission dudit Syndicat pour se procurer et consolider le financement.

Rapporteur : Madame Marguerite Vuillaume, Maire

Madame le Maire Marguerite Vuillaume informe que les infrastructures du SEPE étaient obsolètes et le besoin urgent des réparations à entreprendre.

- L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. Patrick Houlmann de RWB SA présente à l'assemblée tous les travaux à réaliser pour le projet de modernisation du traitement des boues de la STEP sous format Powerpoint.

La STEP a plus de 33 ans et plusieurs équipements sont en fin de vie et ont besoin de modernisation. Les travaux nécessaires et urgents à entreprendre portent sur le traitement des boues, le remplacement complet du système d'alimentation et de chauffage des digesteurs, l'assainissement et isolation des digesteurs, l'assainissement et rafraîchissement des locaux et installations, ce qui permettra des gains en sécurité et des gains énergétiques, le maintien de la valeur des ouvrages et la sécurité d'exploitation. Le montant des investissements se monte à Fr. 3.19 millions TTC. Les travaux se dérouleront entre 2022 et début 2023.

Impact financier sur les communes :

Chaque année, les communes membres du SEPE contribuent, selon la clé de répartition, à alimenter un fond spécial « maintien de la valeur ». Peu importe l'investissement consenti par le SEPE, le montant à verser dans le fond spécial sera le même chaque année (sauf s'il y a de nouveaux ouvrages à réaliser). Donc, vu qu'il s'agit de renouvellement des infrastructures, les travaux prévus sur la digestion n'auront aucun impact financier sur les communes. La somme à verser annuellement sur ce fond est calculée en divisant la valeur de la STEP et des réseaux par leurs durées de vie (33 à 80 ans). La loi oblige qu'un minimum de 60% de cette valeur soit versé annuellement. Ce fond sert ensuite à financer les travaux de rénovation ou à payer les intérêts et les amortissements de la dette. Il n'y a pas de subvention pour ces réfections.

Assemblée ordinaire du 28 juin 2021

Voici le tableau des investissements prévus :

Pos.	Désignation	Devis (CHF)	Projet digestion	Projet gestion retours / boues et bâtiment
0	Frais administratifs	5 000.00	5 000.00	0.00
1	Travaux de maçonnerie	370 100.00	333 000.00	37 100.00
2	Résines	444 350.00	262 350.00	182 000.00
3	Travaux de peintures	37 200.00	0.00	37 200.00
4	Serrurerie	145 500.00	11 500.00	134 000.00
5	Chauffage, ventilation, sanitaire (CVS)	30 000.00	0.00	30 000.00
6	Installations de contrôle-régulation-commande (MCR)	239 500.00	203 400.00	36 100.00
7	Installations électriques	133 000.00	88 500.00	44 500.00
8	Equipements électromécaniques	1 024 900.00	807 475.00	217 425.00
9	Divers et imprévus (10%)	244 000.00	172 000.00	72 000.00
	Sous-total travaux HT	2 673 550.00	1 883 225.00	790 325.00
10	Etudes spécifiques	31 200.00	30 000.00	1 200.00
11	Honoraires ingénieurs	255 000.00	175 000.00	80 000.00
	Total HT	2 959 750.00	2 088 225.00	871 525.00
	Tva 7.7 %	227 901.00	160 793.00	67 107.00
	Montant total arrondi TTC	3 188 000.00	2 249 000.00	939 000.00

Le Président remercie M. Patrick Houlmann et ouvre la discussion.

Un citoyen souhaite savoir combien de temps ces nouvelles installations seront aux normes.

-> M. Patrick Houlmann lui répond qu'elles seront faites aux normes de ce jour et avec les matériaux les plus adaptés mais ne connaît pas la durée de vie.

Un habitant demande ce que deviendra le projet si la Commune de Porrentruy refuse.

-> M. Patrick Houlmann ne voit pas l'intérêt de refuser.

Une citoyenne s'interroge quant à la charge communale.

-> Selon M. Patrick Houlmann, cela n'a pas d'impact sur les comptes communaux car le montant est pris sur le fond de renouvellement du SEPE.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt les débats et passe au vote en demandant à l'assemblée communale :

- Acceptez-vous un crédit de Fr. 3,19 millions à financer par voie d'emprunt par le Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs « SEPE », pour le projet de modernisation du traitement des boues de la STEP et donner compétence à la commission dudit Syndicat pour se procurer et consolider le financement
- Résultat : 19 Oui – 0 Non – 1 Abstention

M. le Président remercie l'assemblée.

Assemblée ordinaire du 28 juin 2021

5. Discuter et voter un crédit de Fr. 80'000.- pour la deuxième étape de la révision du Plan d'aménagement local de Grandfontaine (PAL). Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider les crédits.

Rapporteur : Monsieur Laurent Pilloud, Conseiller en charge du dicastère de l'aménagement du territoire

Monsieur Pilloud invite les citoyens à se remémorer deux dates clés. Le 1^{er} mai 2014, le Conseil fédéral a décidé de mettre en vigueur la loi sur l'aménagement du territoire et de ce fait les communes ont l'obligation légale de réviser leur PAL jusqu'au 31.12.2024.

Le Président remercie M. Laurent Pilloud et demande à l'assemblée si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière.

- L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. le Président donne sans autre la parole à M. Clément Boesch du Bureau Blaeyart & Minger pour le traitement de l'objet.

En introduction, M. Clément Boesch explique que chaque commune doit réviser son PAL jusqu'à fin 2024. Le crédit proposé se base sur l'évaluation des coûts validés par le SDT. Une commission PAL a été créée et elle est composée de citoyens représentatifs de différentes sensibilités.

Rapport d'opportunité

Le rapport d'opportunité (RO) constitue le cahier des charges de cette révision. Il sert à identifier les enjeux, fixer les grandes lignes de développement et montrer le besoin d'adapter le PAL. Le RO est l'étape préalable à la révision du PAL. Il s'agit du diagnostic de la situation actuelle. Il a été transmis en janvier 2021 et validé par le service de développement territorial en mars 2021.

Révision du PAL

La commission PAL travaille déjà sur le plan directeur communal et le plan de zones. Les thématiques suivantes sont prises en compte pour l'élaboration du projet : urbanisation, mobilité, nature et paysage, environnement, approvisionnement et gestion des déchets. L'objectif de réduction est de 9,8 ha, à redonner à la zone verte ou agricole. M. Clément Boesch expose ensuite plus en détail en quoi consistera ce dossier.

Présentation des coûts

Phase	Étapes	Estimation des coûts (TTC)	Calendrier
A	Elaboration des documents du dossier du PAL	60'000 - 75'000 CHF	9 mois
	Information et participation de la population	5'000 - 8'000 CHF	3 mois
B	Examen préalable (environ 3 mois), mise au point du dossier et clôture de l'EP	10'000 CHF	8 mois
C	Dépôt public (30 jours)	1'000 - 2'000 CHF	2 mois
D	Conciliation des éventuelles oppositions	2'500 - 3'000 CHF	2 mois
E	Adoption	1'500 - 2'500 CHF	2 mois
F	Approbation et entrée en force	- CHF	4 mois
Total		80'000 - 100'000 CHF	30 mois (2 ans et demi)

Assemblée ordinaire du 28 juin 2021

Au terme de la présentation, Monsieur Boesch est à disposition des citoyennes et citoyens pour répondre aux questions.

M. le Président remercie M. Boesch pour la présentation et ouvre la discussion générale.

Un citoyen souhaite connaître la suite si l'assemblée communale refuse ce crédit.

-> M. Laurent Pilloud explique que cela stoppera la révision du PAL et tout devra être refait.

-> M. Clément Boesch souligne que le PAL pourrait être imposé donc il vaut mieux trouver des solutions ensemble.

Un habitant insiste sur le fait que le PAL a seulement 12 ans et demande si les bornes devront être déplacées.

-> M. Clément Boesch lui répond que la révision du plan d'aménagement local est avant tout un travail sur l'affectation du sol et tout ne sera certainement pas reborné. Il précise que le PAL actuel est antérieur à la loi révisée. En moyenne, un PAL dure 15 ans.

Un résident – s'interroge s'agissant du crédit de Fr. 80000.- alors que le PAL coûtera entre Fr. 80'000 et Fr. 100'000.-.

-> Laurent Pilloud explique que le crédit en votation concerne la phase A de l'élaboration des documents.

Une citoyenne demande si les crédits seront votés à chaque étape.

-> M. Laurent Pilloud l'informe que le Conseil Communal a une compétence de Fr. 10'000.-. Si cela dépasse, le crédit sera voté en assemblée, ce qui n'empêche pas la transparence.

Un habitant relève que ce problème de redimensionnement n'est que pour les zones villages. Il précise qu'à Porrentruy, les gens font ce dont ils ont envie.

-> M. Clément Boesch précise que c'est un entonnoir Les citoyennes et citoyens doivent construire autour de Porrentruy et sa couronne. C'est un défi pour un village comme Grandfontaine, il faut densifier et rénover et ne plus s'étendre.

-> Un citoyen réagit sur le fait que de limiter la construction des jeunes fera dépérir nos petits villages.

Un résident se demande pourquoi développer de nouvelles zones à Porrentruy alors que la vieille ville se meure et que les gens souhaitent aller dans les petits villages.

-> M. Clément Boesch accentue le fait que la révision du PAL est une obligation pour s'adapter à la nouvelle loi. Selon le plan directeur cantonal, les nouvelles zones se font autour des pôles régionaux, Porrentruy en Ajoie. La méthode est imposée.

Une habitante s'interroge quant à la combativité du bureau Bleyaert & Minger pour défendre les intérêts de la commune de Grandfontaine.

-> M. Clément Boesch précise que le bureau se doit de défendre les intérêts de la commune, un gros effort sera effectué pour le village. Cela sera un jeu de négociation pour laisser des parcelles constructibles. Le bureau est en relation directe avec la commission du PAL (représentée par les citoyens) et le Conseil communal.

Un résident souhaite savoir si des séances d'informations seront organisées.

-> M. Clément Boesch explique que c'est une obligation de la loi d'informer et de faire participer la population. Il y aura plusieurs séances avant le dépôt public.

-> Un citoyen relève que pour Fr. 5'000.- à Fr. 8'000.- de présentation, plusieurs séances devraient avoir lieu.

Une habitante demande si les citoyens touchés par une réduction seront avertis personnellement.

-> M. Clément Boesch précise que les habitants seront avisés et il sera possible de venir en entretien personnel. Une opposition au dépôt public est également possible.

Un citoyen invite la population à se réveiller, peu importe ce qui arrivera. Il souhaite que les ayants droit refusent ce crédit.

-> Un habitant estime que ce crédit doit passer à cette assemblée.

-> M. Laurent Pilloud juge que c'est une obligation d'appliquer la loi et que de refuser repoussera le problème. Le Conseil communal et la commission du PAL vont essayer de redonner assez de terrain (talus, jardins, ruelles, etc.) pour conserver des terrains à bâtir pour nos jeunes.

-> M. Clément Boesch précise que l'inventaire approfondi est déjà en cours. Les premières ébauches démontrent qu'il y aurait encore de la zone à bâtir.

Un habitant demande combien de temps peut durer une opposition.

Assemblée ordinaire du 28 juin 2021

-> M. Clément Boesch précise que cela peut aller jusqu'au tribunal fédéral. Le TF débuttera l'opposant au maximum au 31.12.2024 car l'intérêt public prime sur l'intérêt privé.

Une citoyenne s'interroge sur une nouvelle zone à bâtir sur Grandfontaine en 2024.

-> M. Clément Boesch énonce que des zones seront maintenues et non créées.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt les débats et passe au vote en demandant à l'assemblée communale :

- Acceptez-vous un crédit de Fr. 80'000.- pour la deuxième étape de la révision du Plan d'aménagement local de Grandfontaine (PAL) et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider les crédits.
- Résultat : 17 Oui – 2 Non – 1 Abstention

M. le Président remercie l'assemblée.

6. Divers

La parole est donnée à l'assemblée.

Un habitant souhaiterait que le règlement de la police locale qui stipule que les travaux bruyants sont interdits dans les zones habitées entre 12 heures et 13 heures 30 soit le même pour tous les citoyens et entreprises.

-> M. Laurent Pilloud lui explique qu'effectivement les règles sont identiques pour tous, qu'il faut être équitable et que ceux qui se soustraient à ces règles doivent en être informés. Le règlement datant du 29.10.1998 pourrait être mis à jour.

Une citoyenne demande si le chemin qui rejoint le Chemin des Eperviers à Sur le Rang restera en place après les travaux.

-> M. Eric Vanden Sande lui répond qu'il serait éventuellement possible de faire un chemin pédestre le long de la barrière mais que la route serait supprimée.

Un résident souhaiterait modifier la signalisation de la grande fontaine à l'église.

-> C'est envisageable selon M. Eric Vanden Sande.

Une habitante s'interroge quant à la pose d'un miroir sur la route principale à la croisée de Rocourt.

-> Monsieur Eric Vanden Sande répond que ce sera repris lors d'un prochain Conseil Communal.

Un citoyen souhaiterait que le prochain règlement communal sur la police locale contienne un article sur les odeurs et bruits en tout genre.

-> Madame le Maire prend note de cette demande.

Une citoyenne demande s'il serait possible de faire une piste cyclable entre Grandfontaine et Rocourt.

-> M. Thomas Vuillaume explique qu'il y a un chemin derrière chez M. Patrick Quiquerez qui arrive à la croisée de Roche d'Or. Une autre proposition est actuellement en discussion.

La parole n'est plus utilisée.

Assemblée ordinaire du 28 juin 2021

Communications du conseil communal

M. Thomas Vuillaume :

Suite à plusieurs plaintes, le Conseil Communal demande aux propriétaires de bien vouloir tenir leurs chiens en laisse afin que ces derniers ne vagabondent pas dans les rues du village sans surveillance. Art. 36 et 81 du règlement de police locale.

Art. 36 «Tout propriétaire de chien est tenu de le garder dans un enclos fermé ou de l'attacher. Dans le périmètre des zones à bâtir du village, les chiens doivent être tenus en laisse.»

Art. 81 «Les contraventions aux dispositions du règlement sont passibles d'une peine d'amende pouvant aller jusqu'à Fr. 1'000.-.»

Madame le Maire Marguerite Vuillaume :

Elle précise que cette année a été marquée par la Covid-19. La grande fontaine est pratiquement terminée. La première étape de la traversée du village et réseaux souterrains arrive à son terme avec la pose du macadam.

Elle remercie le Conseil Communal pour son engagement et la bonne gestion des affaires communales ainsi que la receveuse et les secrétaires.

La séance est levée, il est 22h06.

Le président souhaite un bel été à toutes et tous.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président

La Secrétaire

Daniel Quiquerez

Sarah Blaser Quiquerez